2.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.5.1 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

En conformité avec la recommandation n°6 du code Middlenext, le conseil a décidé de constituer un comité des rémunérations. Il a été institué le 27 novembre 2020, date de la première réunion du comité.

Le rôle du comité des rémunérations concerne la détermination des différents constituants de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Thermador Groupe. Le comité dispose également d'attributions concernant les rémunérations allouées aux administrateurs : leur enveloppe et leur répartition. Par ailleurs, il supervise les pratiques de rémunérations globales et veille à sa conformité aux réglementations en vigueur et codes de gouvernance. Il a pour mission de réaliser un travail préparatoire et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration, dans les domaines relevant de sa compétence. Les décisions légales en reviennent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le comité des rémunérations se réunit au moins 3 fois par an, notamment préalablement à toute réunion du Conseil d'Administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ou sur la répartition de l'enveloppe relative à la rémunération des administrateurs. Les membres du comité disposeront d'une information complète et régulièrement mise à jour.

En 2020, le comité des rémunérations s'est réuni deux fois durant 2 heures, avec un taux de présence à 100 %. Le comité comprend 4 membres : Mesdames Laurence Paganini (Présidente du comité et Administratrice Indépendante), Caroline Meignen (Administratrice Indépendante), et Noémie Gonin (Administratrice Salariée), et Monsieur Janis Rentrop (Administrateur non libre d'intérêt).

Le Président et les membres du comité sont proposés par le Président du Conseil d'Administration et désignés par le Conseil parmi ses membres et en considération de leur indépendance, expérience et de leur compétence. Le comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le comité des rémunérations s'est réuni pour la première fois le 27 novembre 2020 et a couvert les sujets suivants :

- échanges concernant le fonctionnement et les missions du comité,
- proposition d'une nouvelle réunion du comité sur les primes 2020 et augmentations 2021,
- et réflexion sur les enjeux de la politique des rémunérations pour Thermador Groupe en 2021, sur la structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur la composition de sa partie variable annuelle.

Le comité des rémunérations s'est réuni le 9 décembre 2020 et a couvert les sujets suivants :

- examen de l'enveloppe des primes de fin d'année 2020 dans les filiales, et des décisions concernant les primes de fin d'année 2020 et les salaires des dirigeants des filiales pour 2021,
- examen des décisions concernant les primes de fin d'année 2020 pour les dirigeants mandataires sociaux,
- examen des propositions de modifications concernant les rémunérations et prestations mensuelles pour les dirigeants mandataires sociaux,
- discussion sur les rémunérations allouées aux administrateurs concernant le montant par le Conseil d'Administration pour 2021 ainsi que les montants alloués pour les nouveaux comités (rémunérations et RSE),
- partage des benchmarks réalisés concernant la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux,
- proposition du calendrier des réunions du comité pour 2021 et 2022,
- rappel du texte sur les missions et le fonctionnement du comité envoyé aux administrateurs pour validation lors du Conseil du 10 décembre,
- et formation des membres du comité.

Laurence Paganini

Janis Rentrop

Caroline Meignen

Noémie Gonin

2.5.2 POLITIQUE DES RÉMUNÉRATIONS

Une fois par an, au mois de décembre, le Conseil d'Administration prend connaissance des conclusions du comité des rémunérations pour faire le point sur les salaires des dirigeants - partie fixe et partie variable - les décisions définitives pour les D.G. des filiales appartenant aux Conseils d'Administration des filiales concernées.

En 2020, le montant total des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens de l'article 357-1 de la loi des sociétés commerciales) alloué au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève à 1 340,7 K€ répartis comme mentionné page 36. Ces dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Les rémunérations indiquées sur le tableau page 36 sont donc uniquement des salaires.

Conformément à la loi, la partie variable de la rémunération de Guillaume Robin et Patricia Mavigner ne sera versée qu'après l'approbation de l'Assemblée Générale (résolutions n°10 et n°11).

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2020 PROPOSÉE EST CONSTITUÉE DE :

Critères quantitatifs

- Pour Guillaume Robin, elle fut établie à 68 % sur la base du résultat opérationnel consolidé 2020 du groupe.
- Pour Patricia Mavigner, elle fut établie à 66 % sur la base du résultat opérationnel consolidé 2020 du groupe.
- Pour Jean-François Bonnefond, elle fut établie à 65 % sur la base du résultat avant impôts 2020 estimé de Jetly.

Critères qualitatifs

Pour ces trois dirigeants, les autres critères sont qualitatifs, préétablis et définis de manière précise. Ils ne peuvent être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

- Guillaume Robin, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et de Président-Directeur Général de Thermador Groupe, a été évalué sur la base de 5 critères qualitatifs dont 1 sur le social et 4 sur la gouvernance.
- Patricia Mavigner, en sa qualité de Directrice Générale Déléguée en charge des finances et du système d'information, a été évaluée sur la base de 5 critères qualitatifs dont 1 sur le social et 1 sur la gouvernance.
- Jean-François Bonnefond, en sa qualité de Président de Jetly, a été évalué sur la base des critères figurant sur sa fiche de mission. Il ne bénéficie pas de rémunération variable au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe.

Jean-François Bonnefond occupe le poste de Président de la filiale Jetly ainsi que le poste de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe. Il bénéficiait d'un contrat de travail comme Directeur Commercial de Jetly, jusqu'au 28 janvier 2000. Ce contrat a été suspendu dès sa nomination comme P.-D.G. de Jetly le 28 janvier 2000. Au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe, la société Jetly refacture un montant fixe de 26 000 euros par an à Thermador Groupe. Ce montant n'a pas fait l'objet de modification en 2020.

MODIFICATION DE LA PARTIE FIXE DE LA RÉMUNÉRATION POUR 2021

La partie fixe de la rémunération de Guillaume Robin sera augmentée de 0,6 %, celle de Jean-François Bonnefond sera augmentée de 0,7 % et celle de Patricia Mavigner de 0,9 % à partir du 1er janvier 2021.

PROPOSITION DE RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE POUR 2021

Les principes et la structure ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Principes :

La rémunération variable annuelle :

- est arrêtée une fois par an en fin d'année par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des rémunérations – Les décisions définitives pour les Directeurs Généraux des filiales appartiennent aux conseils d'administration des filiales concernées.
- est octroyée sous conditions de performance comprenant des critères économiques quantifiables et des critères sociaux/environnementaux et managériaux déterminés par avance de manière précise et objective par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des rémunérations.
- a un montant cible de 60 % de la rémunération fixe annuelle à objectifs atteints, pas de minimum ni plancher garanti.
- l'augmentation ne peut excéder l'augmentation du résultat opérationnel consolidé à périmètre constant (pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner).
- est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe annuelle.

Structure :

- Part économique, quantifiable, établie par rapport aux principaux objectifs financiers de Thermador Groupe tels que le résultat opérationnel consolidé (objectifs financiers) : 60 % de la rémunération annuelle variable totale.
- Part sociale/ environnementale/ gouvernance établie par référence à des objectifs de Thermador Groupe (objectifs extra-financiers) : 30 % de la rémunération variable totale pour Guillaume Robin et 20 % pour Patricia Mavigner.
- Part managériale individuelle, déterminée en fonction d'objectifs annuels spécifiques (objectifs extra-financiers) : 10 % de la rémunération variable totale pour Guillaume Robin et 20 % pour Patricia Mavigner.

Les critères utilisés pour les objectifs extra-financiers sont préétablis et définis de manière précise. Ils ne peuvent être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Jean-François Bonnefond en sa qualité de Président de Jetly est évalué sur 8 critères qualitatifs correspondant à la définition de poste de dirigeant de filiale. Jean-François Bonnefond ne bénéficie pas de rémunération variable au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe.

2.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.5.3 TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations correspondent à un mandat social.

Valeurs en milliers d'euros.

Administrateurs opérationnels P.-D.G. et D.G. Délégués	Rémunérations fixes et variables (dues et versées)								
	Partie fixe annuelle			Partie variable annuelle			Total rémunération annuelle		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Jean-François Bonnefond [2], Administrateur, membre du comité d'audit et D.G. Délégué									
- Rémunération en tant que Président de Jetly	**167**	163	160	**91**	89	82	**258**	252	242
- Rémunération en tant que D.G. Délégué de Thermador Groupe [2]	**26**	26	26				**26**	26	26
Lionel Grès, Administrateur [3]	**143,8**	140	136,5	**22**	20	15	**165,8**	160	152
Patricia Mavigner [1], secrétaire du Conseil d'Administration, D.G. déléguée depuis le 1er mai 2016	**145,6**	141	139	**91**	91	88	**236,6**	232	227
Guillaume Robin [1], P.-D.G.	**200,5**	197	194	**111**	111	108	**311,5**	308	302
Yves Ruget [4], Administrateur	**137,8**	132	130	**86**	85	74	**223,8**	217	204
Sous-total	**820,7**	799,0	785,5	**401**	396	367	**1 221,7**	1 195,0	1 152,5
Administrateurs extérieurs	**Rémunérations allouées (dues et versées)**								
Guy Vincent [5]		10,4	12,2					10,4	12,2
Janis Rentrop, membre indépendant du comité des rémunérations	**20,1**	11,4	12,2				**20,1**	11,4	12,2
Administrateurs indépendants	**Rémunérations allouées (dues et versées)**								
Karine Gaudin, Présidente et membre indépendant du comité d'audit	**22,7**	20,5	17,4				**22,7**	20,5	17,4
Caroline Meignen, membre indépendant du comité des rémunérations	**20,1**	15	13,8				**20,1**	15	13,8
Laurence Paganini, Présidente et membre indépendant du comité des rémunérations	**20,1**	13,4	12,2				**20,1**	13,4	12,2
Laurence Verdickt [6]		2	12,2					2	12,2
Olivier V. de la Clergerie, membre indépendant du comité d'audit	**20,1**	19,7	12,2				**20,1**	19,7	12,2
Mathilde Yagoubi, Présidente et membre indépendant du comité du développement durable	**15,9**	11,4					**15,9**	11,4	
Sous-total	**119,0**	103,8	92,2				**119,0**	103,8	92,2
Total	**939,7**	**902,8**	**877,7**	**401**	**396**	**367**	**1 340,7**	**1 298,8**	**1 244,7**

Rémunérations des administrateurs opérationnels, P.-D.G. et D.G. Délégués :

(1) La rémunération variable de Guillaume Robin et de Patricia Mavigner sera soumise à l'approbation de l'A.G. du 6 avril 2021. En cas de vote positif de l'A.G. du 6 avril 2021, leur rémunération variable sera versée en avril 2021.

(2) La rémunération variable de Jean-François Bonnefond est basée sur le résultat opérationnel de Jetly se rapportant à son poste de Président de Jetly uniquement. En conséquence elle ne sera pas soumise à l'approbation de l'A.G. du 6 avril 2021. Elle est due au 31 décembre 2020 et sera versée en 2021.

(3) Lionel Grès, D.G. d'Axelair a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020.

(4) Yves Ruget, D.G. de Thermador a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020.

Rémunérations des administrateurs extérieurs :

(5) Guy Vincent, fondateur de Thermador a présenté sa démission d'administrateur le 28 janvier 2020.

Rémunérations des administrateurs indépendants :

(6) Le mandat de Laurence Verdickt n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 8 avril 2019.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni d'options et actions de performance.

Il n'existe ni indemnités de départ ni indemnités d'arrivée pour les mandataires sociaux. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence ni d'indemnités de rupture.

2.5.4 RATIO D'ÉQUITÉ

Conformément aux 6° et 7° du I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce dans sa version issue de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, le tableau ci-dessous indique les ratios entre le niveau de la rémunération versée ou allouée aux dirigeants mandataires sociaux telles que présentées page 36 et :

· d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux,

· d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux.

Nous présentons ici le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués de Thermador Groupe et les rémunérations moyennes et médianes **des salariés de la société Thermador Groupe**, holding du groupe Thermador :

Ratio pour la société Thermador Groupe (holding), en comparaison avec la rémunération moyenne	Rémunération 2020 (K€)	2020	2019	2018	2017	2016
Rémunération moyenne retenue (en millieurs d'euros)		**71,4**	**69,5**	**70,0**	**71,0**	**71,4**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	**311,5**	**4,36**	4,43	4,31	4,10	3,81
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	**236,6**	**3,32**	3,34	3,24	2,89	2,51
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2016	**284,0**	**3,98**	4,00	3,83	3,67	3,63

Ratio pour la société Thermador Groupe (holding), en comparaison avec la rémunération médiane	Rémunération 2020 (K€)	2020	2019	2018	2017	2016
Rémunération médiane retenue (en millieurs d'euros)		**66,5**	**65,1**	**63,9**	**61,9**	**72,7**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	**311,5**	**4,68**	4,72	4,72	4,70	3,75
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	**236,6**	**3,56**	3,56	3,55	3,32	2,47
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2016	**284,0**	**4,27**	4,27	4,20	4,21	3,56

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général, des deux Directeurs Généraux Délégués de Thermador Groupe et les rémunérations moyennes et médianes de **l'ensemble des salariés du groupe Thermador :**

Ratios pour l'ensemble du groupe Thermador	Rémunération 2020 (K€)	2020		2019	
		salaire moyen	salaire médian	salaire moyen	salaire médian
Rémunération moyenne retenue (en millieurs d'euros)		**50,3**	**41,1**	**51,5**	**41,2**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	**311,5**	**6,19**	**7,57**	6,26	7,47
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	**236,6**	**4,70**	**5,75**	4,73	5,64
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2016	**284,0**	**5,64**	**6,90**	5,67	6,76

Nous avons calculé ce ratio d'équité uniquement pour les années 2019 et 2020, car les données salariales ne sont pas disponibles sur une base comparable pour les années antérieures.

Ces rémunérations moyennes et médianes ont été calculées sur la base des salaires équivalent temps plein de l'ensemble des salariés du groupe Thermador, à l'exception des salariés des sociétés Rousseau SA (Espagne) en 2020 et sans les Établissements Édouard Rousseau (France), Rousseau SA (Espagne), Distrilabo et Thermacome en 2019.

2.5.5 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES (ANCIENNEMENT JETONS DE PRÉSENCE)

Les administrateurs mandataires sociaux et dirigeants ne perçoivent pas de rémunérations allouées.

En 2020, les administrateurs indépendants et extérieurs ont perçu 2 120 € par séance du Conseil sous réserve de leur présence. Les montants dus et versés des rémunérations allouées sont mentionnés page 36. Le taux d'assiduité a atteint 96,9 %.

En plus du temps passé pour les Conseils, ils ont mené quelques missions ponctuelles, étudié mensuellement les rapports détaillés de toutes les filiales et assisté à la présentation annuelle des projets afin de rester très concrètement connectés aux réalités de nos entreprises.

L'Assemblée du 10 avril 2017 a voté un montant global annuel maximum de 136 000 € de rémunérations allouées. Nous avons conservé ce même montant global annuel maximum en 2020.

La création des comités des rémunérations et du développement durable nous conduira à demander à l'Assemblée Générale une augmentation de ce montant pour le porter à 170 000 euros (voir la résolution n°9).

2.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.5.6 PACTES D'ACTIONNAIRES

PACTE D'ACTIONNAIRES 2010-2020 :

Les 9 dirigeants concernés par la distribution de 87 000 actions gratuites en juin 2010 ont signé un pacte les engageant à conserver ces actions pendant 10 ans, ou, s'ils quittaient le groupe dans l'intervalle, à les céder à Thermador Groupe ou à un ou plusieurs dirigeants avec une décote de 30 % sur le cours de la Bourse. Pour le détail de ces attributions, toutes les informations ont été données (page 15 de notre rapport annuel 2008).

Au 31 décembre 2020, ce pacte d'actionnaires est arrivé à son terme. Les dirigeants peuvent disposer à compter du 1er janvier 2021 de leurs actions acquises dans le cadre de ce pacte.

Pacte 2010-2020	Nombre d'actions au 31 décembre 2019	Réinvestis-sement 2020	Nombre d'actions au 31 décembre 2020
Fabienne Bochet	78 488	2 065	80 553
Jean-François Bonnefond	41 642	1 096	42 738
Emmanuelle Desecures	40 156	1 056	41 212
Xavier Isaac	76 431	2 011	78 442
Eric Mantione	40 045	1 054	41 099
Lionel Monroe	77 442	2 038	79 480
Guillaume Robin	75 272	1 981	77 253
Total	**429 476**	**11 301**	**440 777**

PACTE D'ACTIONNAIRES 2016-2026 :

Hervé Le Guillerm et Marylène Boyer sont partis à la retraite respectivement fin mars et fin avril 2016. Conformément aux engagements pris en 2008, ils ont revendu les 37 643 actions qu'ils détenaient dans le pacte d'actionnaires 2010-2020, avec une décote de 30 %. Ces titres ont été repris par 19 dirigeants et cadres du groupe pour 71 % et ont alimenté le PEE pour 29 %. Un nouveau pacte d'actionnaires sur 10 ans a été conclu dans le cadre de cette opération dans lequel les 19 signataires s'engagent à revendre leurs titres avec une décote de 30 % s'ils devaient quitter le groupe. À noter que dans le pacte 2010-2020 les signataires avaient l'obligation de réinvestir les dividendes, nets de fiscalité, ce qui n'est pas le cas pour le pacte 2016-2026.

Pacte 2016-2026	Filiales	Fonctions	Nombre de titres au 05 avril 2016	Nombre. de titres* au 09 mai 2018
Christophe Arquillière	Sferaco	Directeur Général	2 662	5 324
Arlette Berliocchi	Opaline	Directrice Générale	532	1 064
Nicolas Billiard	Sferaco	Directeur Achats	887	1 774
Philippe Bories	Mecafer	Président	355	710
Delphine Bourdin	Syveco	Directrice Administrative	532	1 064
Frank Bourgois	Jetly	Directeur Général Adjoint	1 420	2 840
Loïc Brossat	Sectoriel	Directeur Commercial	355	710
Jérôme Chabaudie	Aello	Président-Directeur Général	3 994	7 988
Charlotte Deguerry-Fraisse	Sferaco	Directrice Administrative	2 662	5 324
Isabelle Giraud	Mecafer	Directrice Administrative	355	710
Lionel Grès	Axelair	Président-Directeur Général	2 183	4 366
Cyrille Javault	Isocel	Ingénieur Commercial	745	1 490
Bertrand Kinche	Dipra	Directeur Commercial	958	1 916
Myriam Mathon	Aello	Directrice Administrative	532	1 064
Patricia Mavigner	Th. Groupe	Directrice Générale Déléguée	3 550	7 100
François Nanson	Jetly	Directeur Commercial	355	710
Jean-Philippe Paul	Sferaco	Directeur Commercial	2 662	5 324
Yves Ruget	Thermador	Directeur Général	1 420	2 840
Fréderic Watine	Axelair	Directeur Commercial	710	1 420
Total			**26 869**	**53 738**

* Intégrant la division du nominal de l'action par 2.

2.5.7 DÉLÉGATIONS VALIDES POUR UNE ÉVENTUELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

Deux délégations sont valides. La première est consécutive à l'adoption de la treizième résolution lors de l'Assemblée Générale du 9 avril 2019 et n'a pas été utilisée à ce jour. La seconde est consécutive à l'adoption de la treizième résolution lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 et n'a pas été utilisée à ce jour.

2.5.8 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2020

Déclarant	Qualité	Acquisitions	Cessions	Prix moyen d'achat en €	Prix moyen de vente en €
Christophe Arquillière	Membre du Comex D.G. de Sferaco	199	490	52,28 €	55,14 €
Arlette Berliocchi	Membre du Comex D.G. d'Opaline	304		49,80 €	
Fabienne Bochet	Membre du Comex D.G. d'Isocel		8 264		55,00 €
Laure Empereur	Membre du Comex D.G. des Ets Édouard Rousseau et Présidente de Dipra	40		45,00 €	
Lionel Grès	Membre du Comex D.G. d'Axelair	85		52,20 €	
Éric Mantione	Membre du Comex D.G. de Pbtub et Président de Thermacome	360		54,63 €	
Patricia Mavigner	D.G. déléguée de Thermador Groupe	532		54,54 €	
Guillaume Robin	P.-D.G. de Thermador Groupe	161		54,24 €	
Yves Ruget	Membre du Comex D.G. de Thermador	332		53,97 €	
Peter Wartel	Membre du Comex D.G. de Sodeco	241		42,80 €	

Jean-François Bonnefond, Fabienne Bochet, Emmanuelle Desecures, Xavier Isaac, Éric Mantione, Lionel Monroe et Guillaume Robin ont réinvesti les dividendes des actions du pacte en actions (voir page 38).

2.5.9 ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS

L'engagement de retraite concerne le versement d'une indemnité de départ à la retraite autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003. Cette indemnité est calculée de la même façon que celle versée à un cadre suivant les modalités de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du Commerce de gros et de la Métallurgie - Article 48. Au 31 décembre 2020, le montant de l'engagement correspondant à cette indemnité pour les administrateurs et mandataires sociaux est égal à 374 K€ : 117 K€ pour Guillaume Robin, 80 K€ pour Patricia Mavigner et 123 K€ pour Jean-François Bonnefond.

Aucune indemnité de départ en retraite n'a été versée aux dirigeants.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture au profit des dirigeants.

2.5.10 MODALITÉ DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous invitons par courrier tous nos actionnaires à participer à l'Assemblée Générale, sur la base d'un TPI complet réalisé tous les ans le 30 novembre. Les modalités de participation sont décrites page 45 de ce rapport.

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2016, nous avons adopté le principe d'une action, une voix.

2.5.11 AUTRES INFORMATIONS

2.5.11.1. Cessation du contrat de travail pour les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux dont le renouvellement du mandat ou la nomination sont proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 6 avril 2021 ne sont pas liés par un contrat de travail.

La recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social n'est pas applicable.

2.5.11.2. Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Les conventions soumises à autorisation sont celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les conventions courantes font l'objet d'une liste établie par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et communiquée aux Commissaires aux Comptes conformément aux dispositions des articles L 225-39 et L 225-87 du Code de commerce.

2.5.11.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie donnée par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

2.5.11.4. Charges fiscalement non déductibles visées à l'article 39.4 du C.G.I. : néant.